



Succession contrat de revelation et pouvoir

Par **M Serge**, le **22/11/2016** à **22:49**

Bonjour

Je suis confronté a un problème de succession qui me dépasse un peu ...

Mon pere signe un contrat de revelation de succession en août 2010 puis donne pouvoir au cabinet de généalogie en mai 2011 pour régler la succession d'une cousine (il y a 6 heritiers)

Mon père décède cette année (2016) alors que cette succession n'est toujours pas réglée

Ma mère est toujours vivante et nous sommes 3 frères
Nous devenons donc heritiers dans cette succession

Le cabinet de généalogie et de recherche d'héritiers nous dit :

-que nous sommes toujours liés par le contrat de revelation signé en 2010 par mon père

-que nous ne pouvons plus refuser éventuellement l'heritage car le cabinet aurait fait en octobre 2014 devant notaire une affirmation sous la foi du serment dans le cadre du pouvoir donné par mon père

De notre côté :

- Nous n'avons jamais eu de contact avec le notaire
- Nous ne connaissons pas le contenu exact de la succession (il y aurait une maison en mauvaise état qui a priori n'à jamais trouvé acquereur depuis 2012 et quelques liquidités)
- Nous n'avons pas voulu signer de nouveaux pouvoirs à titre personnel pour être représenté par ce cabinet

Sommes nous tenus comme l'affirme ce cabinet de recherche d'heritiers ?

Quelles solutions s'offrent à nous ?

Quelles sont les démarches possibles ?

D'avance merci pour vos réponses